COMMUNIQUÉ

Bobigny, le 22/01/2016

Le mardi 19 janvier, se tenait le comité technique local (CTL). À son ordre du jour, la création du Pôle de Contrôle Revenus et Patrimoines (PCRP), création du Service Départemental de l'Enregistrement et création du Pôle Juridictionnel. Et cela, après la fusion de 6 SIE en 3 centres et le regroupement des 2 CDIF.

Comment ne pas faire le lien entre ces fusions / regroupements, et la situation des emplois ? Car c'est bien de cela dont il s'agit : Répondre par des restructurations à la baisse des effectifs.

Et c'est bien de cela dont les agents ne veulent plus, comme en témoigne le refus des agents des pôles Enregistrement, présents au CTL, de voir le service démantelé, leurs emplois regroupés à Bobigny, et la qualité du service rendu se dégrader.

C'est cette même résistance qui a amené une délégation du **PCE de Saint Denis** à venir pour exiger du directeur que le poste supprimé sur leur service soit maintenu.

De telles situations, tous les agents dans tous les services y sont confrontés, car tous sont confrontés aux conséquences du **pacte de responsabilité** qui impose de réaliser des économies sur les personnels. Tous sont confrontés aux menaces de destruction des statuts par le PPCR, sur lequel la ministre Lebranchu a déclaré : ***« il faudra que le fonctionnaire dont l'emploi est supprimé accepte d'aller ailleurs. Le choix ne lui est pas laissé. N'ayant pas droit à la rupture conventionnelle, il lui faut accepter la mobilité »***. Avec la mise en place du grand Paris, les agents devraient donc « accepter » d'aller dans un autre département si leur poste est supprimé.

Aucune issue ne viendra du CTL, simple chambre d'enregistrement des restructurations, où il est demandé aux organisations syndicales de s'associer à la mise en place des plans de la direction. Les sections **Solidaires DGFIP 93, CGT DGFIP 93 et FO DGFIP 93** se sont, et restent opposées à ce plan de destruction de notre administration et maintiennent leurs revendications :

**** Arrêt des suppressions de postes***
**** Affectation d'agents titulaires sur tous les postes vacants***
**** Arrêt des restructurations et fusions de services***
**** Retrait du PPCR et maintien du statut général et des statuts particuliers***
**** Dégel immédiat du point d'indice***

C'est par la mobilisation des agents, dans l'unité avec leurs organisations sur leurs revendications, que nous obtiendrons satisfaction. Comme l'ont fait les agents du PCE de Saint Denis, nous invitons l'ensemble des services à lister leurs revendications, à lister où sont les postes supprimés et les postes vacants pour exiger leur comblement immédiat.

C'est pour défendre nos droits et nos conditions de travail sur ces revendications que nous serons en grève le Mardi 26 janvier.